



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE

35-37 boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE

35-37, boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial d'Ille et Vilaine à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Changements de méthodes » concernant la première application (obligatoire) du règlement comptable ANC 2022-06 au 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les reclassements nécessaires à la bonne application du règlement ANC 2022-06, d'exécution obligatoire pour toutes les entités disposant d'une comptabilité au 1er janvier 2025, ont été réalisés. Les opérations ainsi effectuées n'impactent pas la détermination du résultat net de l'association.
- L'analyse de la séparation des exercices nous a permis de constater la réalité et la cohérence des postes de fonds dédiés et de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice 2025.
- Le calcul des provisions pour risques et charges a été analysé. Les modalités de calcul respectent les dispositions conventionnelles s'imposant à l'association et sont correctement appliquées. Nos travaux ne nous ont pas permis de relever d'anomalies portant sur l'exhaustivité des risques provisionnés au 31 décembre 2025.
- Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial d'Ile et Vilaine à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

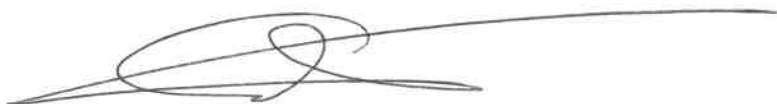
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,

le 17 juin 2016

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ



BILAN ACTIF

En Euros

	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences,marques	13 110	9 024	4 085	2 100
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	104 074	0	104 074	104 074
Constructions	943 467	175 124	768 343	807 923
Installations tech., matériels, outill.	24 708	19 275	5 432	7 141
Autres	72 296	46 589	25 707	28 528
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus				
Biens reçus par legs ou donations	0	0	0	0
destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total ACTIF IMMOBILISE	1 157 653	250 013	907 641	949 766
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	7 588	0	7 588	5 735
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	33 340	0	33 340	33 216
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	26 338	0	26 338	8 923
Charges constatées d'avance	6 360	0	6 360	4 679
Valeurs mobilières de placement	214 046	0	214 046	314 086
Instrument de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	350 989	0	350 989	247 600
Total ACTIF CIRCULANT	638 661	0	638 661	614 239
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Ecart conversion & diff. d'éval. -Actif	0	0	0	0
Total COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	1 796 315	250 013	1 546 302	1 564 005

CAFEX
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

En Euros

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	56 024	56 024
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 347	3 347
Réserves pour projet de l'entité	20 321	27 893
Autres	70 168	70 168
Report à nouveau		
Report à nouveau	814 070	506 472
Résultat		
Résultat exercice (excédent ou déficit)	30 490	300 026
Situation nette (sous-total)	994 420	963 931
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	132 533	142 007
Provisions réglementées	0	0
Total FONDS PROPRES	1 126 954	1 105 938
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs & donations	0	0
Fonds dédiés	4 962	6 307
Total FONDS REPORTES ET DEDIES	4 962	6 307
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	66 427	59 179
Total PROVISIONS	66 427	59 179
DETTES		
Emprunts obligataires & assi	0	0
Emprunts & dettes auprès etbts crédit	240 938	246 645
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 258	12 277
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	79 189	117 442
Dettes sur immo.& cptes rattach	0	0
Autres dettes	841	609
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	11 733	15 609
Total DETTES	347 960	392 582
Ecarts conversion & diff. d'eval.-Passif	0	0
Total PASSIF	1 546 302	1 564 005

CAFEX

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

En Euros

	De janvier 2025 à décembre 2025	% C.A.	De janvier 2024 à décembre 2024	% C.A.	Variation En Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	3 168	0,32	2 448	0,27	720	29,41
Ventes de biens et services :						
- Ventes de biens	12	0,00	19	0,00	-7	-36,84
dont ventes de dons en nature	0	0,00		0,00	0	0,00
- Ventes de prestations de services	302 892	30,75	266 619	29,23	36 273	13,60
dont parrainages	0	0,00		0,00	0	0,00
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics & subventions	571 077	57,98	493 660	54,12	77 417	15,68
- Versements des fondateurs ou	0	0,00		0,00	0	0,00
consommation de dot. consommable	0	0,00		0,00	0	0,00
- Ressources liées à la générosité	0	0,00		0,00	0	0,00
du public :	0	0,00		0,00	0	0,00
Dons manuels	25 838	2,62	23 480	2,57	2 358	10,04
Mécénats	0	0,00		0,00	0	0,00
Legs, donations et assurance-vie	0	0,00		0,00	0	0,00
- Contributions financières	76 398	7,76	81 086	8,89	-4 688	-5,78
Reprises sur amortissements, dépréciat., provisions	664	0,07	43 784	4,80	-43 120	-98,48
Utilisations des fonds dédiés	4 345	0,44	567	0,06	3 778	666,31
Produits cessions d'immo incor. & corpo.	0	0,00	562	0,06	-562	-100,04
Autres produits	545	0,06		0,00	545	0,00
Total	984 939	100,00	912 224	100,00	72 715	7,97
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	17 518	1,78	17 101	1,87	417	2,44
Variation de stock	-1 853	-0,19	474	0,05	-2 327	-490,68
Autres achats et charges externes	130 197	13,22	143 885	15,77	-13 688	-9,51
Aides financières	0	0,00		0,00	0	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	42 307	4,30	42 479	4,66	-172	-0,40
Salaires	519 810	52,78	499 554	54,76	6 256	1,25
Cotisations sociales	174 134	17,68	174 920	19,18	-786	-0,45
Dotations aux amortissements et aux	52 699	5,35	55 768	6,11	-3 069	-5,50
dépréciations	0	0,00		0,00	0	0,00
Dotations aux provisions.	7 912	0,80	10 087	1,11	-2 175	-21,56
Reports en fonds dédiés	3 000	0,30	4 356	0,48	-1 356	-31,13
Val. compt. d'immo. inco.&corpo. cédées	0	0,00	1 034	0,11	-1 034	-100,03
Autres charges	5 998	0,61		0,00	5 998	0,00
Total	951 722	96,63	949 657	104,10	-11 935	-1,26
Résultat d'exploitation	33 216	3,37	-37 433	-4,10	84 649	226,14
PRODUITS FINANCIERS						
De participation	0	0,00		0,00	0	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0,00		0,00	0	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	9 637	0,98	9 074	0,99	563	6,20
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0	0,00		0,00	0	0,00
Différences positives de change	0	0,00		0,00	0	0,00
Produits sur cession d'éléments finan.	0	0,00		0,00	0	0,00
Total	9 637	0,98	9 074	0,99	563	6,20
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0,00		0,00	0	0,00
Intérêts et charges assimilées	11 053	1,12	20 700	2,27	-9 647	-46,60
Différence négatives de change	0	0,00		0,00	0	0,00
Charges sur cession d'éléments finan.	0	0,00		0,00	0	0,00
Total	11 053	1,12	20 700	2,27	-9 647	-46,60
Résultat financier	-1 417	-0,14	-11 626	-1,27	10 209	87,81
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 800	3,23	-49 059	-5,38	94 859	193,36

PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opération de gestion	495	0,05	883	0,10	-388	-43,94
Sur opérations en capital	0	0,00	429 616	47,10	-429 616	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0,00	645	0,07	-645	-99,94
Total	495	0,05	431 145	47,26	-430 650	-99,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opération de gestion	0	0,00	9 056	0,99	-9 056	-100,00
Sur opérations en capital	76	0,01	71 399	7,83	-71 323	-99,89
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0,00		0,00	0	0,00
Total	76	0,01	80 456	8,82	-80 380	-99,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
	419	0,04	350 689	38,44	-350 270	-99,88
Participation des salariés aux résultats	0	0,00		0,00	0	0,00
Impôts sur les bénéfices	1 729	0,18	1 605	0,18	124	7,73
Total des produits	995 070	101,03	1 352 443	148,26	-357 373	-26,42
Total des charges	964 581	97,93	1 052 418	115,37	-101 837	-9,68
EXCEDENT OU DEFICIT						
	30 490	3,10	300 026	32,89	-255 536	-85,17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
EN NATURE						
Dons en nature	0	0,00		0,00	0	0,00
Prestation en nature	0	0,00		0,00	0	0,00
Bénévolat	-42 761	-4,34	-47 343	-5,19	4 582	9,68
Total	-42 761	-4,34	-47 343	-5,19	4 582	9,68
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	0	0,00		0,00	0	0,00
Mise à disposition gratuite des biens	0	0,00		0,00	0	0,00
Prestation en nature	0	0,00		0,00	0	0,00
Personnel bénévole	42 761	4,34	47 343	5,19	-4 582	-9,68
Total	42 761	4,34	47 343	5,19	-4 582	-9,68

CAFEX
Commissaire aux Comptes

<i>COMPTES ANNUELS 2025</i>

ANNEXE

EXERCICE DU 01/01/25 AU 31/12/2025

Présentation

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, (art.9, al.1 du Code de commerce).

Elle fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2025 pour former, avec le bilan et le compte de résultat, un ensemble indissociable.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 présente un total de **1 546 302 Euros**.

Le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage à la clôture de l'exercice des produits d'exploitation pour un montant de 984 939 Euros et un excédent de **44 490 Euros**.

L'exercice clos a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Tous les chiffres cités dans l'annexe sont exprimés en Euros.

La présente annexe est composée des cinq parties suivantes :

1. **Données qualitatives (objet, faits caractéristiques de l'exercice, événements postérieurs à la clôture, réalité de la vie associative).**
2. **Principes, règles et méthodes comptables (changement de méthode, conventions réglementées).**
3. **Notes sur le bilan**
4. **Notes sur le compte de résultat**
5. **Engagements financiers et autres informations**

1-DONNEES QUALITATIVES

11. Objet de l'association

L'Association départementale d'Ille-et-Vilaine du Mouvement Français pour le Planning Familial dite « Le Planning familial 35 » a été déclarée le 12 octobre 1965 conformément à la loi du 01/07/1901. Elle est membre de la fédération régionale de Bretagne et de la confédération nationale du Mouvement Français pour le Planning familial fondée en 1956.

Le Planning Familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les personnes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toute forme de discrimination liée au genre, en toute indépendance politique.

Le Planning Familial inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements.

Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'accès aux droits soit garanti à toutes et à tous.

Les droits sexuels sont des droits humains fondamentaux.

Le Planning Familial lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Le Planning Familial s'engage pour que chacun-e puisse vivre sa sexualité librement, quelle que soit son orientation sexuelle.

Il se bat pour la reconnaissance des droits sexuels pour toutes et tous et pour le droit de chacun-e à l'information, l'accès à la contraception et à l'avortement, ainsi que pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Le Planning Familial agit en prévention et lutte contre les stéréotypes, discriminations et violences liées au genre. Il combat le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie.

Il s'engage à promouvoir une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge et à favoriser des relations égalitaires entre les personnes.

12. Faits caractéristiques de l'exercice

- Investissement dans un nouveau logiciel médical Dr Santé à compter du 01/08/2025 et renouvellement contraint du parc informatique.
- Campagne de dons en début d'année et recherche de financements auprès des communauté de communes et communes d'Ille et Vilaine
- Procédure d'alerte déclenchée par notre commissaire aux comptes, Mr Baslé de la SAS CAFEX en octobre 2025, visant à attirer l'attention du Conseil d'administration du Planning Familial 35 sur la dégradation des fonds propres et de la trésorerie au vu des esquisses budgétaires réalisées.

Suite à ce constat, le conseil d'administration a rencontré l'ensemble des financeurs pour identifier les leviers possibles en termes de financements complémentaires, a créé un groupe de travail interne sur la recherche de fonds privé et a travaillé sur l'organisation et les priorités de l'activité.

Fin 2025 des financements complémentaires ont été accordés par la DRDFE permettant une meilleure compensation de la prime Ségur. Une campagne de dons a été mise en place avec de bons résultats.

Les esquisses budgétaires rectifiées en conséquence ont permis au commissaire aux comptes de lever la procédure d'alerte.

13.Évènements postérieurs à la clôture

Suite à la procédure d'alerte, le conseil d'administration du Planning familial a travaillé sur des leviers possibles en termes de gestion du personnel et a procédé au 01/01/2026, à la baisse du temps de travail des fonctions support (direction et responsable administrative et financière) ainsi que des psychologues. Il n'y a plus de temps complet à compter du 01/01/2026.

Un gel des salaires pour l'ensemble du personnel a aussi été mis en place à compter de cette même date.

- Changement d'organisme de prévoyance au 01/01/2026 : Mutex (Harmonie Mutuelle) au lieu de l'AG2R pour des cotisations moins importantes
- Poursuite du travail sur un référencement QUALIOPI
- Prise de contact avec l'ARS pour une certification en tant que Centre de Santé (enjeux pour le Planning Familial)
- Fin du partenariat avec le CHU de Rennes sur la convention de mise à disposition de CCF sur l'unité dédiée aux femmes victimes de Violences de la maison des femmes début février 2026. Les permanences au CIVG sont maintenues.

14- Réalité de la vie associative

De par son activité réelle, l'Association a pu remplir pleinement son rôle associatif au cours de l'année 2025.

Les organes de direction, d'administration et d'approbation se sont réunis aux dates suivantes :

Assemblée générale pour l'arrêté des comptes 2024 : **18 Juin 2025.**

	Conseil d'administration et Bureau Année 2025			
	Dates	18-janv. 12-févr. 12-mars	05-avril 21-mai 18-juin	22-octobre 19-novembre 10-décembre

Membres du bureau	Du 01/01/25 au 18/06/25	Du 19/06/25 au 31/12/25
Co-président-e-s :	Bleuenn AULNETTE Marie QUEMERAIS	Bleuenn AULNETTE Marie QUEMERAIS
Secrétaire :		
Trésorier-e :	Corinne HASPOT	Corinne HASPOT
Autres membres du conseil d'administration :	Kim HARRE Églantine RICHARD Eric MANISCALCO Camille SADE Chloé MATHIAS Patricia BOULANGER	Kim HARRE Églantine RICHARD Eric MANISCALCO Camille SADE Chloé MATHIAS Julie LEROY

2-PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

21-APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

211 : Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode de la décomposition a été appliquée pour le bien immobilier.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06, ANC

2018-06, 2014-03 et 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

212 : Changement de méthode

L'application de l'ANC 2022-06 pour la 1^{ère} fois en 2025 constitue un changement de méthode qui supprime les transferts de charges et limite l'utilisation des postes exceptionnels. 2025.

213 : Conventions réglementées

- Remboursements de frais aux membres du Conseil d'Administration :

L'association rembourse sur justificatifs, les frais de déplacements et achats des membres du Conseil d'administration pour des actions et dépenses réalisées dans le cadre des activités de l'association.

Les indemnités kilométriques sont remboursées sur une base identique à celle des salarié-e-s de l'association.

Frais pris en charge au titre de l'exercice 2025 : 218 €

Personnes concernées : Julie LEROY et Eglantine RICHARD

- Remboursement et frais par la Confédération Nationale du Planning Familial :

La Confédération Nationale du Planning Familial a pris en charge les dépenses engagées dans le cadre des frais de repas et de transport relatifs aux réunions de Conseil d'Administration confédéral et aux autres instances nationales. Dans le même temps, la Confédération Nationale a facturé une cotisation d'adhésion à l'association départementale.

Remboursements perçus sur 2025 en tant que prise en charge des frais : 224€

Personnes concernées : Marie QUEMERAIS et Corinne HASPOT

Facturation de la cotisation nationale pour 2025 : 17 487 €

- Frais refacturés par la Fédération Régionale du Planning Familial :

La Fédération Régionale a facturé des carnets d'adhésion à l'association départementale d'Ille et Vilaine.

Facturation des carnets d'adhésion par la Fédération Bretagne pour 2025 : 1 714 €

Il n'y a pas eu de remboursements de frais par la Fédération Régionale sur l'exercice.

214-Enregistrement des opérations de l'exercice :

2141-Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées, malgré le caractère non commercial de l'activité de l'Association. Cette procédure est conforme aux obligations légales d'une association qui reçoit annuellement plus de 153 000 Euros de subventions diverses et essentiellement du Conseil Général (Article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et article 1 du décret du 27 mars 1993).

2142-Les opérations de trésorerie de l'Association ont été enregistrées selon les extraits bancaires, avec l'élaboration des états de rapprochements correspondants à la date de clôture du 31 décembre 2025.

L'association possède des comptes courants à la BPGO et au Crédit coopératif, des comptes de placements financiers dont des comptes sur livret à la BPGO et au Crédit coopératif et des valeurs mobilières de placements (parts ordinaires) au Crédit Coopératif et à la BPGO.

Les principaux comptes de charges de l'Association ont été établis dans l'esprit d'une classification analytique bien précise : RENNES CENTRE (Centre de planification), RENNES ETABLISSEMENT (EVARS) et SAINT-MALO (Centre et EVARS).

215-Non assujettissement aux impôts commerciaux sauf pour les produits financiers :

Suivant la réponse de l'administration fiscale au questionnaire renvoyé fin décembre 1999 par l'association, celle-ci est exonérée de tous les impôts commerciaux.

Cependant la loi de finances rectificative pour 2009 a pris deux mesures qui modifient les articles 219bis et 206,5 c du CGI concernant la fiscalité des produits financiers des organismes sans but lucratif exonérés de l'IS de droit commun au titre de leurs activités dont les associations font partie.

Ces mesures concernent :

- Les dividendes distribués par les sociétés françaises soumis à un taux de 15%
- Les produits financiers au titre des livrets bancaires hors livret A au taux de 24 % (la franchise de 150 € et la décote pour les cotisations d'impôt inférieures à 300 € sont supprimées).

216 – Provisions :

21661-Provision pour retraite :

Le montant du passif social au 31/12/25 est de 66 427 €.

Depuis 2009 l'engagement en matière de retraite est inscrit au bilan.

Le calcul est conforme à l'accord d'entreprise du Planning Familial d'Ille et Vilaine soit 25% d'un mois de salaire par année de présence dans l'association limitée à trois mois de salaire. Cet article prévoit également que l'indemnité telle que calculée selon les modalités en vigueur avant la signature du nouvel avenant reste acquise aux salariés si elle est plus avantageuse que celle résultant du nouvel accord.

Le calcul de la provision pour retraite au 31/12/2025 tient compte de ces modalités.
Elle a été comptabilisée pour un montant de 7 912 €.

22-MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

221 - Fonds dédiés

Les subventions affectées mais non complètement utilisées à la clôture d'un exercice doivent apparaître au passif du bilan en "fonds dédiés".

Au compte de résultat l'engagement de les utiliser sur l'exercice suivant apparaît en charge d'exploitation en "reports en fonds dédiés".

Les fonds dédiés de 2025 concernent :

- Des subventions non utilisées sur 2025 : le partenariat avec le centre parental Le Goëland à Saint-Malo pour 2 000 € et une partie de la subvention du contrat de ville pour les permanences aux Restos du cœur pour 1 000€. Soit un total de 3 000 €
- le montant de la cagnotte IVG délais dépassés non utilisée au 31/12/2025 pour 1 962 €.

Soit un montant total de 4 962 € au passif du bilan au 31/12/25.

3-ANNEXE-EVOLUTION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

RUBRIQUE	Solde au début de l'exercice A	Augmentations de l'exercice B	Diminutions de l'exercice C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
-Patrimoine intégré				
-Fonds statutaires	56 024			56 024
-Subventions d'investissement non renouvelables				
-Apports sans droit de reprise				
-Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé				
-Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise.				
Réserves statutaires ou contractuelles	3 347			3 347
Réserves réglementées	70 168			70 168
Autres réserves	27 893		7 572	20 321
Report à nouveau	506 472	307 598		814 070
Résultat de l'exercice	300 026		255 536	44 490
Fonds associatifs avec droit de reprise				
-apports				
-legs et donations				
-subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Écart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	142 007		9 474	132 533
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires(commodat)				
TOTAL DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS	1 105 938	307 598	272 582	1 140 954

- La quote-part de subvention d'investissement comptabilisée en 2025 est de 9 474 € (Subvention de 150 000 € pour l'achat des locaux amortie sur le même rythme que l'amortissement du local soit la méthode de la décomposition (calcul effectué en tenant compte de la moyenne des taux d'amortissements appliqués au bâtiment) et Subvention de la CAF pour 2 056 € pour l'achat de matériel informatique et des sièges. L'amortissement se fait sur 5 ans à 20%).

4-NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le bien immobilier, boulevard de la Tour d'Auvergne a été comptabilisé suivant la méthode des composants soit le terrain (non amortissable), le gros œuvre, la façade étanchéité, les installations générales et les agencements pour 914 600€.

En Euros

État de l'actif immobilisé :

	Début exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	10 522	6 887	4 300	13 109
Immobilisations corporelles	1 147 412	4 003	6 871	1 144 544
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total immobilisations	1 157 934	10 890	11 171	1 157 653

État des amortissements :

	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	8 422	4 902	4 300	9 024
Immobilisations corporelles	199 745	47 797	6 553	240 989
Total immobilisations	208 167	52 699	10 853	250 013

Durée et taux des amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

L'amortissement linéaire est calculé à compter de la date de mise en service du bien correspondant et l'approche par composant des normes IAS a été retenue pour le plan d'amortissement.

L'amortissement par composants a été appliqué pour le local de la Tour d'Auvergne en tenant compte de la durée d'usure des différents éléments le composant.

Logiciels	1 an	Linéaire	100%
Terrain	0	Non amortissable	0%
Constructions	20-25 ou 40 ans	Linéaire	4%-5% ou 2.50%
Inst.AgtAmngtconstruct.	10 ou 15 ans	Linéaire	6.67 %ou 10 %

Matériel industriel	5 ans	Linéaire	20 %
Outillage industriel	5 ans	Linéaire	20 %
Inst.gales, agts,amngts divers	10 ans	Linéaire	10 %
Matériel de bureau et info.	5 ans	Linéaire	20 %
Mobilier	5 ans	Linéaire	20 %

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4.1-Etat des échéances des créances (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0
Actif circulant			0
Créances usagers et comptes rattachés	33340	33340	0
Autres créances	26 338	26 338	0
Charges constatées d'avance	6 360	6 360	0
Total général	66 038	66 038	0

État des dépréciations :

	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Créances usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Total dépréciations	0	0	0	0

4.2-Etat des échéances des dettes (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes assimilées	240 938	5 954	234 984
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	15 258	15 258	0
Dettes fiscales et sociales	65 189	65 189	0
Autres dettes	841	841	0
Produits constatés d'avance	11 733	11 733	0
Total général	333 959	98 975	234 984

4.3-Méthodes d'évaluation

Aucune modification dans les méthodes d'évaluation n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

4.4-Stocks et en-cours

La détermination du stock de pilules, tests de grossesse, implants, médicaments pour l'IVG médicamenteuse a été réalisée selon la méthode du premier entré-premier sorti (FIFO).

4.5-Créances

451-Créances usagers et comptes rattachés

Les dûs 1/3 payants des caisses primaires d'assurance maladie et autres mutuelles dont les règlements sont différés dans le temps pour 5 713€ et ceux dont le recouvrement est improbable passés en clients douteux pour 471 € (les dûs 1/3 payants de 2024 non récupérés au 31/12/2025).

Des organismes pour lesquels des animations et des formations ont eu lieu soit 5 031 €.

Le CHU pour les vacations effectuées au sein du centre IVG et de la Maison des femmes de l'hôpital d'octobre à novembre 2025 soit 9 803 €.

Des remboursements de frais de la Confédération nationale pour 75 € et des factures de mise à disposition de salle et de refacturation de N°VERT de la Fédération Bretagne pour 2 895€.

Plusieurs factures à établir pour des prestations réalisées sur 2025 et non encore facturées notamment le remboursement des frais de laboratoire du 4ème trimestre 2025 pour 4 168 €, des animations à facturer pour 981 €, la mise à disposition du psychologue au Réseau Louis Guilloux du 4^{ème} trimestre 2025 pour 2 039 € et la facture du CHU pour les permanences au CIVG et à la MDF de 12/2025 soit 2 164 €.

452-Autres créances

Il s'agit de subventions et produits à recevoir :

- Le solde de la subvention de la CAF soit 20% pour 5 828 €,
- Le coup de pouce de la Fondation des Femmes pour 10 000 €
- La subvention de la cité éducative quartier Villejean pour 950 €
- Des indemnités maladie et prévoyance à recevoir pour 8 246 €
- Des dons de fin décembre 2025 à recevoir pour 825 €
- Une provision pour des heures à réaliser par des salarié-e-s en 2025 soit 489 €

4.6-Disponibilités et valeurs mobilières de placement

L'association dispose de deux comptes courants à la BPGO et au Crédit coopératif soit 11 124 € et des comptes de placements dont 339 703 € placés sur des livrets.

Le solde des espèces et chèques en caisse pour 162 €.

Le total des disponibilités au 31/12/25 s'élève à 350 989 €.

Les valeurs mobilières de placement sont des parts ordinaires au Crédit coopératif et à la BPGO pour un total de 214 046 €.

4.7-Les charges constatées d'avance

- La redevance de stockage d'archives pour la période du 01/01 au 22/07/26
- pour 192 €,
- L'abonnement RF Paye de 2026 pour 272 €,
- La maintenance téléphonique ORANGE du site de Rennes pour 01/2026 soit 38 €
- La maintenance informatique CALIMAPS et EBP Paye à cheval sur 2026 pour 2 579 €.
- Des carnets d'adhésion achetés en 2025, non encore commencés fin 2025 soit 932€
- L'abonnement de l'eau boulevard de la TA pour le 1^{er} semestre 2026 pour 30 €
- Les charges de copropriété du 1^{er} trimestre 2026 pour 2 317€
-

4.8-Les dettes Diverses

481-Emprunts et dettes assimilées

Un emprunt de 250 000 € sur 25 ans a été contracté auprès du Crédit coopératif le 28/02/2024 pour l'achat du local bd de la Tour d'Auvergne.

Au 31/12/25, il reste 240 938 € à rembourser.

482-Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Pour l'essentiel, il s'agit de factures dont l'échéance de paiement n'est pas échue au 31 décembre 2025.

D'une part des médicaments, des prestations de ménage, la maintenance de matériel, l'eau, l'électricité, le gaz, les abonnements aux logiciels de comptabilité et de messagerie médicale, les charges de copropriété, le téléphone, les laboratoires, l'interprétariat, la collecte des déchets infectieux, des notes de frais pour un total de 7 670 €

Des retenues de garantie sur travaux d'aménagement du local boulevard de la Tour d'Auvergne non levées au 31/12/25 soit 438 €

Et quelques factures non parvenues :

Honoraires, téléphone, électricité, frais de laboratoires, collecte des déchets, eau, notes de frais, maintenance, médicaments, charges de copropriété pour un total de 7 150 €.

483-Dettes fiscales et sociales

L'effectif du Planning familial 35 correspond à un équivalent temps plein de **14,20** salarié-es soit **30** salarié-es au total réparti-es sur deux sections :

- Sept salarié-es à Saint-Malo (2,66 ETP)
- Vingt-trois salarié-es à Rennes (11,54 ETP)

Cet effectif est variable dans le temps et explique l'importance des dettes sociales et fiscales s'élevant globalement à 65 189 €, réparties de la manière suivante :

Ces dettes comprennent des provisions pour congés payés, des récupérations dues ainsi que les charges de personnel du 4T2025, d'URSSAF, Caisse de retraite, mutuelle, DGFIP, prévoyance, médecine du travail pour un montant de 59 934 €.

Les autres charges à payer concernent la formation continue à payer pour 4553€, la provision pour l'impôt société à payer pour 1 730 €, le solde de taxe sur les salaires pour l'année 2025 d'un montant de 682 €.

Un montant de 1 710 € de remboursement de formation OPCO à recevoir début 2026 à déduire.

484-Autres dettes

- Les frais bancaires du 4ème trimestre 2025 à payer pour 841 €.

485-Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 11 733 €.

Il s'agit essentiellement de subventions à cheval sur 2025-2026 soit :

- quatre modules de la subvention FDVA1 pour la formation des bénévoles qui se sont déroulés en janvier et début février 2026 pour 1 100 €
- Le coup de pouce de la Fondation des femmes pour 10 000 € pour l'exercice 2026
- La subvention de la cité éducative de Villejean pour 2 séances sur 2026 soit 633 €

5-NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1-Les charges

511-Les achats de matières premières et autres approvisionnements

Il s'agit des achats de pilules, tests de grossesse, implants comptabilisés en stock, mais également les différents produits de pharmacie nécessaires à l'activité médicale et à l'IVG médicamenteuse pour un montant total de 17 518 €.

La variation de stock y afférente est négative pour 1 853 € pour 2025.

512-Les autres achats et charges externes

Eau et Electricité :	5 199
Fournitures d'entretien :	4 965
Fournitures de bureau :	2 300
Sous-traitance :	738
Location et charges de copropriété :	12 785
Maintenance, entretien :	12 846
Assurance :	1 507
Frais de formation :	1 950
Personnel extérieur :	18 468
Honoraires :	8 686
Plaquettes :	823
Frais de déplacements, missions :	6 709
Téléphone, internet :	6 871
Cotisations :	19 771
Frais de labo et analyses :	20 379
Autres frais divers :	6 200
TOTAL FRAIS GENERAUX :	130 197 €

513-Les charges fiscales et sociales

Taxe sur les salaires :	19 353
Formation continue :	6 011
Taxe foncière :	16 469
Autres taxes (voirie) :	474
Salaires et traitements :	505 810
Charges sociales :	174 134
TOTAL :	722 251 €

CAFEX
Commissaire aux Comptes

514-Les dotations aux amortissements et provisions

Sur immobilisations :

Amortissements de l'exercice : 52 699 €

Provision pour retraite : 7 912 €

515-Les fonds dédiés

Les subventions affectées mais non complètement utilisées à la clôture d'un exercice doivent apparaître au passif du bilan en "fonds dédiés".

Au compte de résultat l'engagement de les utiliser sur l'exercice suivant apparaît en charge d'exploitation en "reports en fonds dédiés".

Au 31/12/2025 a été comptabilisé un montant de 3 000€ d'engagements à réaliser sur subventions.

516-Autres charges

Sont comptabilisées en pertes sur créances irrécouvrables les dûs 1/3 payant de 2023 pour 97 €, des droits d'auteur et nom de domaine pour 174 €.

Sont comptabilisées des charges diverses de gestion courante pour 600 €

Suite au nouveau plan comptable des associations, les dons faits à des particuliers pour pratiquer leur IVG à l'étranger sont comptabilisés en charges diverses et non plus en charges exceptionnelles soit 5 127 € (7 personnes ont bénéficié de la cagnotte IVG délai dépassé en 2025).

517-Les charges financières

Les intérêts de l'emprunt au Crédit coopératif pour 11 053 €

518-Les charges exceptionnelles

Au cours de l'année 2013, l'association a fait le choix d'externaliser une partie de l'engagement en matière de retraite par la conclusion d'un contrat « Indemnités de fin de carrière » auprès de l'AG2R La mondiale.

Les intérêts comptabilisés en 2025 sont d'un montant de 76 €

519-Impôt sur les sociétés

Un montant de 1 729 € a été comptabilisé en 2025 correspondant à l'IS sur les dividendes de parts sociales détenues à la BPGO et au Crédit coopératif ainsi que sur les intérêts des livrets.

5.2-Les produits

521-Les dons manuels et cotisations (adhésions)

Les adhésions représentent 3 168 € soit :

- 3 148 € de particuliers (197 personnes)
- 20 € d'adhésion de personne morale (1)

198 adhésions pour l'année 2025

Les dons représentent 25 838 € soit :

- 8 264 € de dons récoltés lors de l'évènement « Veille à ton droit »
- 12 564 € de dons de particuliers
- 4 046 € de dons d'autres associations, collectifs ou partenaires
- 782 € collectés au titre de la cagnotte IVG délais dépassés
- 182 € d'abandons de frais de bénévoles

522-Les prestations de services

Elles s'élèvent à **302 892 €** dont :

- 169 663 € de consultations médicales et assimilés
- 8 647 € de conseils conjugaux et psycho,
- 20 210 € de remboursement de produits pharmaceutiques et frais de laboratoires (VIH et Séro-Bactério),
- 36 657 € de formations et animations,
- 56 186 € de vacations au centre IVG de l'hôpital et Maison des Femmes,
- 2 613 € de remboursements de frais de déplacements par la confédération
- 1 500 € de mise à disposition à la Fédération du local bd de la TA à Rennes
- 7 416 € de mise à disposition de psychologues au Réseau Louis Guilloux et au SAUNA

523-Les contributions financières

Elles s'élèvent à **76 398 €**

Depuis 2021, le CPOM de l'ARS est devenu régional et a donc été conclu pour 5 ans (2024-2028) avec la Fédération Régionale Bretagne du Mouvement Français pour le Planning Familial. A ce titre la Fédération régionale nous a reversé 69856 € pour mener à bien le projet

CAFEX
Commissaire aux Comptes

de "Promouvoir et développer l'approche globale et positive de la santé sexuelle" au niveau du département 35.

La Fédération Bretagne du Planning Familial nous a reversé également un montant de 3 000 € concernant une subvention accordée par la Région Bretagne pour des missions d'information, de promotion et d'accès à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes contre les violences sexistes et sexuelles, pour l'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle auprès des jeunes ainsi que 3 542 € pour le N°VERT national.

524-Reprise sur provision et transfert de charge

Le montant est de 664 € soit :

- Reprise de provision retraite : 664 €

525-Utilisation des fonds dédiés

Fin 2024, un montant de 6 307 € a été comptabilisé en fonds dédiés pour la cagnotte IVG délai dépassé. En 2025, 4 345 € ont été utilisés donc comptabilisés. Il reste 1 962 € en fonds dédiés fin 2025 pour l'utilisation de la cagnotte IVG délai dépassé.

526-Les concours publics et les subventions

	2025
CONCOURS PUBLICS	466228
ETAT DRDFE	181 227
Dont DRDFE-EVARS-BOP 137	104 000
Dont compensations salariales liées au SEGUR	25 747
Dont soutien à l'accompagnement des femmes victimes de violence	36 480
Dont 2 groupes de parole à Rennes	9375
dont1 groupe de parole à St-Malo	5 625
DEPARTEMENT	285 001
Fonctionnement CENTRE DE SANTE SEXUELLE	285001
SUBVENTIONS	104849
ETAT	31 052
DRDFE	10 783
VEILLE A TON DROIT	1 000
Dont extourne de PCA 2024 (Conf gesticulée,activitésbénévoles,laDécouverte,formation Egalité	9 783
PJJ	2 400
CONTRAT DE VILLE RENNES METROPOLE	2817
dont St-Jacques	2 500
dont interventions Cité éducative Villejean	950
PCA cité éducative Villejean	-633
CONTRAT DE VILLE SAINT-MALO	8 833
dont Resto du Cœur St-Malo	2 000
Extourne PCA 2024 « Resto du cœur »	1 000
Dont « café discussion LE GOELAND »	2 000
Extourne PCA2024« Le GOELAND »	1333
Extourne PCA2024« La Découverte » St-Malo	2 500
DILCRAH	1500
Lutte contre la haine anti-LGBT	1500
FONJEP-AIDE A L EMBAUCHE	4 719
COMMUNE ET INTERCOMMUNALITE	37080
VILLE RENNES	31 500
Fonctionnement	30 000
VEILLE A TON DROIT	1 500
VILLE ACIGNE-LA CHAPELLE DES FGTZ	450
VILLE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE	2 000
VILLE DE SAINT-MALO	1 000
AUTRES COMMUNES D'ILLE ET VILAINE	2 130
ORGANISMES SOCIAUX	19 425
CAF	19 425
REGION BRETAGNE	5 420
FDVA1-Formation des bénévoles	2 640
- PCA FDVA1-Formation des bénévoles	-1 100
+ extourne PCA 2024-FDVA 1	880
VEILLE A TON DROIT	1 000
DRAJES-Dispositif plan mercredi	2 000
DIVERS	11 872
AGEFIPH-Adaptation poste handicap	2 398
FONDATION DES FEMMES-Coup de pouce	10 000
PCA Fondation des femmes	-10 000
Quote-part de subvention d'investissement	9 474
TOTAL CONCOURS PUBLICS+SUBVENTIONS	571077

CAFEX
Commissaire aux Comptes

527 - Les produits financiers

Il s'agit des dividendes obtenus sur les parts sociales détenues au Crédit Coopératif et à la BPGO ainsi que des intérêts sur livrets à la BPGO et au Crédit coopératif pour 9561€. Depuis décembre 2013, des intérêts sur l'argent placé en contrat indemnités de fin de carrière sont également perçus pour 76 €.

528 - Les produits exceptionnels

Des versements provenant de l'URSSAF ont été perçus à tort en 2024 pour 495 € suite à un mauvais paramétrage du logiciel de paye. Ce montant a été reversé à l'URSSAF en avril 2025.

Depuis le 01/01/2025, la quote-part d'amortissement sur les subventions d'investissement n'est plus comptabilisée en produit exceptionnel mais en subvention.

529 - Les autres produits

Produits divers de gestion courante :

- Des dûs 1/3 payants de 2024 restant à récupérer pour 472 €
- Des produits divers de gestion courante pour 7 €
- Un remboursement de la Confédération de 66 € ne correspondant à aucune note de Frais.

530-Valorisation des contributions volontaires

Une valorisation estimative minimale du bénévolat a été effectuée en fonction des heures communiquées par les personnes bénévoles, membre du bureau et du Conseil d'administration.

La somme de ces heures est valorisée au SMIC horaire multiplié par 1,40.

Heures de bureau et de CA: 227,50 heures

Heures de bénévolat autres : 2 343,50 heures

TOTAL	2 571.00 heures
--------------	------------------------

Le SMIC horaire était de 11,88 Euros du 01/01 au 31/12/25

Détail du calcul :

$$(2\,571 \times 11,88 \times 1,40)$$

Les heures de bénévolat sont donc valorisées à 42 761 €.

CAFEX
Commissaire aux Comptes

6- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

61-Les engagements financiers et sûretés réelles consentis

En 2023, suite au Crédit relais contracté auprès du Crédit coopératif, le nantissement des parts sociales détenues par le Crédit coopératif avait été consenti dans l'attente de la vente du local boulevard de Tassigny soit 20 000 parts sociales à 15.25 € pour 305 000 €.
Le 05/09/2024 le local a été vendu, la levée du nantissement a été effectuée à la suite.

Garanties :

Un emprunt de 250 000 € a été contracté auprès du Crédit Coopératif fin 2023

Sur cet emprunt

- * 50% soit 125 000 € ont obtenu la garantie du Département d'Ille et Vilaine
- * 50% soit 125 000 € ont obtenu la garantie de la Ville de RENNES

62-La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Qu'ils soient salariés ou bénévoles au sens de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 est de 43 726 € brut.